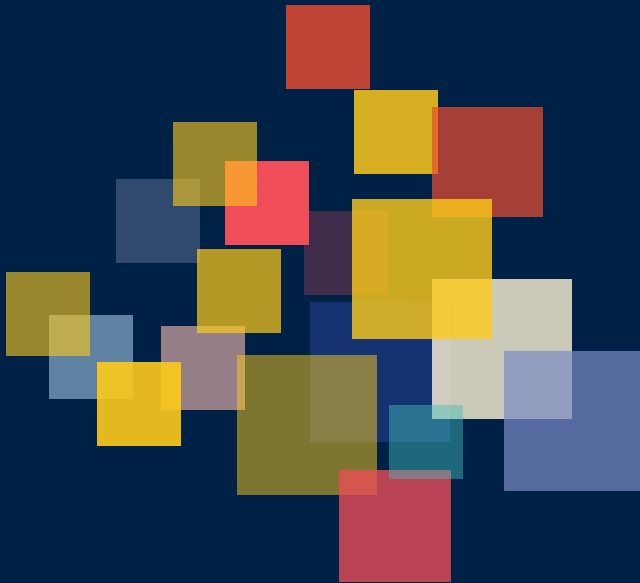


Rentrée 2020 - 2021

Comment s'inscrire aux Cours Municipaux d'Adultes ?



Une procédure d'inscription en ligne simplifiée.
Des services à votre disposition pour vous aider !

Toute demande se fait en ligne

Du mercredi 19 août 10 heures au lundi 7 septembre 2020 minuit

Vous disposez de 20 jours pour déposer votre demande.

L'ensemble des demandes sera traité à l'issue de la période d'inscription.

Pour accéder au catalogue en ligne : paris.fr/cma rubrique « consultez l'offre de formations des CMA ». Ce catalogue est également disponible en mairie d'arrondissement à partir du mercredi 19 août 2020.

Calendrier :

Cours annuels	Cours 1 ^{er} semestre	Cours du 2 nd semestre
<ul style="list-style-type: none"> • du lundi 5 octobre au mercredi 30 juin 2021 inclus • Inscription du mercredi 19 août au lundi 7 septembre 2020 inclus • Envoi des réponses du mardi 8 septembre au vendredi 2 octobre 2020 inclus <p><i>Pour les formations diplômantes tests et jurys de sélection du 14 au 25 septembre 2020 inclus, sur convocation.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • du lundi 5 octobre 2020 au samedi 13 février 2021 inclus • Inscription du mercredi 19 août au lundi 7 septembre 2020 inclus • Envoi des réponses du mardi 8 septembre au vendredi 2 octobre 2020 inclus. 	<ul style="list-style-type: none"> • du lundi 1^{er} mars au mardi 29 juin 2021 inclus • Inscription du mardi 5 janvier au jeudi 21 janvier 2021 inclus • Envoi des réponses du vendredi 22 janvier au vendredi 26 février 2021 inclus.

Dates des sessions intensives	Périodes d'inscription
• Sessions débutant en octobre 2020	• du mercredi 19 août au lundi 7 septembre 2020 inclus
• Sessions débutant en novembre ou décembre 2020	• du mercredi 19 août au jeudi 24 septembre 2020 inclus
• Sessions débutant en janvier ou février 2021	• du mardi 3 au jeudi 26 novembre 2020 inclus
• Sessions débutant en mars ou avril 2021	• du mardi 5 au jeudi 21 janvier 2021 inclus
• Sessions débutant en mai ou juin 2021	• du mardi 9 au jeudi 25 mars 2021 inclus

Modalités d'inscription

Vous devez utiliser votre compte parisien ou en créer un pour accéder au site des Cours Municipaux d'Adultes :

J'accède au catalogue paris.fr/cma

Je clique sur « consultez l'offre de formations des CMA »

Je choisis ma formation et je clique sur le bouton inscrire dans mes choix

Je crée (ou je me connecte avec) mon compte parisien « moncompte »
<https://moncompte.paris.fr>

Je complète ma fiche si je n'ai pas de compte CMA

« j'enregistre temporairement » ma demande dans mon panier

Quand je suis sûr(e) de mon choix « j'enregistre définitivement »

Je reçois un mail de confirmation ; je ne peux plus annuler ou modifier ma demande.

*Une fois la période d'inscription terminée,
vous recevez une réponse par mail soit pour :*

Candidature retenue

Candidature retenue [sous réserve](#) des résultats au test

Candidature [mise en liste d'attente](#)

Candidature [mise en liste d'attente avec convocation à un test de niveau](#)
et /ou à [un entretien](#)

Candidature refusée faute de place disponible, ou absence de prérequis ou
niveau insuffisant

L'inscription est définitive après avoir télépayé.

Actualités des CMA

Dans une approche résiliente, les Cours Municipaux d'Adultes consolident leur offre de formations en imaginant celle de demain !

Des formations distancielles ou hybrides, des cours éco-responsables dans les métiers de l'artisanat et de la création d'entreprises, la création d'un « Club des entrepreneurs des CMA », une mention complémentaire : employé traiteur sont quelques exemples des nouveautés proposées.

En tout plus de 58 nouvelles offres de formation à découvrir parmi plus de 475 intitulés ! Elles sont à consulter sur le catalogue des CMA à l'adresse suivante : www.paris.fr/cma.

Des services pour vous aider

- Sur Internet** Des supports d'aides à l'inscription en ligne sont mis à votre disposition sur la page d'accueil des CMA www.paris.fr/cma rubrique «comment s'inscrire aux CMA».
- Par téléphone** Composez le numéro unique du centre d'appel **3975**. Des téléconseillers répondront à toutes vos questions et vous aideront durant toute la période d'inscription.
- En Mairies** Les Mairies d'arrondissement sont à votre disposition pour vous aider dans la création de votre compte parisien.